



## DELIBERATION N°2026-33

### Avenant de la convention du Groupement de commande pour l'étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre

Extrait du Registre des Délibérations

### COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31  
 Nombre de membres en exercice : 31  
 Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16  
 Nombre de pouvoirs : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 23

**Présents : 23**

M.	FREMIN DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	LOQUET Bruno	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VIIILERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	MEZARD Hugues	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE



M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFR
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
Mme	PAUL Nadine	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Également présents (sans voix délibérative) : 2

M.	MEDARD Anthony	Suppléant de	ROY Raymond LUBOW	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	GENCE Xavier	Suppléant de	Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS

Participaient également à la réunion : 2

M.	DESHAYE Ludovic	Conseiller municipal		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	DEHOUMONT Ingrid	Adjointe au maire		EPN	JOUY SUR EURE

**Mme Martine Le Bris** est nommée secrétaire de séance.

**Exposé de la 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente :**

Suite à plusieurs épisodes d'inondation, le SEBV a été désigné par la sous-préfecture pour porter une étude sur la gestion des phénomènes d'inondation à l'échelle du bassin versant de la rivière Vesgre. Le territoire de l'étude correspond au bassin versant de la Vesgre et de ses affluents dans le périmètre du SEBV et hors du périmètre du SEBV qui a été désigné coordinateur du groupement.

Une convention de groupement a été signée entre le SEBV et les EPCI suivants : **La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, La Communauté de Communes du Pays Houdanais, La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.**

L'étude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre a démarré en juin 2024 avec le bureau d'étude SETEC HYDRATEC.

Le rapport de la phase 1 du diagnostic de cette étude été rendu en juin 2025. Néanmoins, la poursuite de l'étude **requiert des investigations complémentaires** notamment la réalisation de relevés topographiques et bathymétriques. Un marché pour la réalisation des relevés donc a été mis en consultation à l'issue de laquelle l'entreprise GE-INFRA a été retenue **pour un montant 74 730 € HT.**

Toutefois, lors de la réalisation de la convention du groupement, le coût de ce marché topographique n'a pas été prévu et n'a pas été intégré au montant initial. Il est donc nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale afin d'ajuster ce montant et de permettre la réalisation de cette étude complémentaire.

Le présent avenant (joint en annexe) redéfinit les montants estimatifs de la participation de chaque EPCI. Il est rappelé que la facturation interviendra uniquement à l'issue de l'étude (soit en 2027) après déduction des subventions obtenues (80 %).

**Vu** les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;



**SEBV – Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre**

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | [secretariat@sebv28.fr](mailto:secretariat@sebv28.fr) | [www.sebv28.fr](http://www.sebv28.fr)

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération 2024-06 du 06 février 2024 du SEBV validant le principe de « Groupement de commande pour l'étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre »;

**Vu** la convention de groupement initiale pour « l'Etude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre » signée par La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, La Communauté de Communes du Pays Houdanais, La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

**Considérant** que les problèmes récurrents d'inondations sur la Vesgre ;

**Considérant** la volonté des différents acteurs du territoire de réaliser l'étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre ;

**Considérant** la nécessité de réaliser les relevés topographiques et bathymétriques pour continuer l'étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre ;

**L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical l'approbation de l'avenant de la convention de groupement pour « l'Etude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre ».**

**Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'autorise le Président** à signer l'avenant de la convention de groupement pour « l'Etude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre » annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cet avenant.

Le Président



Stéphane LEMOINE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture, le 08 juillet 2026

Le Président



Stéphane LEMOINE

**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :

- 8 JUL. 2026

SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX



**AVENANT - CONVENTION CONSTITUTIVE D 'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A  
LA REALISATION D 'UNE ETUDE DE GESTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE  
LA VESGRE**

Entre :

Le Syndicat mixte Eure, Blaise et Vesgre (SEBV) , ex SBV4R, 5 impasse des mares, 28500 SAINTE GEMME MORONVAL, représenté par son Président Stéphane Lemoine, dûment habilité par délibération du comité syndical en date du 19/05/2026,

*Ci-après dénommé SEBV,*

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux , 4 rue de Châteaudun, BP20159, 28103 DREUX CEDEX, représentée par son Président Christophe Le Dorven, dûment habilité par délibération du bureau communautaire en date du 07/04/2026,

*Ci-après dénommée Agglo du Pays de Dreux,*

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires , ZA Bel Air, 22 Rue Gustave Eiffel, 78120 RAMBOUILLET, représentée par son Président Geoffroy Bax De Keating, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 08/04/2026,

*Ci-après dénommée CART,*

La Communauté de Communes du Pays Houdanais , 22 Porte d'Éperon, 78550 MAULETTE, représentée par son Président Jean-Marie Tétart, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 09/04/2026,

*Ci-après dénommée CCPH,*

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines , 49 rue de Paris, 78490 MONTFORT L'AMAURY, représentée par son Président Bertrand HAUET, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date 15/04/2026,

*Ci-après dénommée CCCY,*

## Préambule

---

En décembre 2000 et mars 2001, des inondations ont eu lieu sur le bassin versant de la Vesgre.

Face à cette situation préoccupante et à l'inquiétude des riverains, le Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) a lancé en 2003 une étude des inondations et de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant de la Vesgre. Cette étude avait pour objectifs l'analyse du territoire et la préconisation de mesures visant à remédier ou à limiter les inondations sur le bassin. Le diagnostic hydrologique a permis de mettre en évidence la cause des inondations : à la fois les débordements de la Vesgre et de ses affluents mais également le ruissellement.

En 2019 et constatant encore les mêmes problématiques, les différents acteurs du territoire ont établi que les préconisations données en 2003 devaient être réactualisées.

En 2024, dans l'intérêt des structures GEMApiennes du bassin versant de la Vesgre, La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, La Communauté de Communes du Pays Houdanais, La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion des étangs et Rigoles et le Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières se sont regroupées pour former un groupement de commandes et initier une nouvelle étude de gestion des inondations sur le bassin versant de la Vesgre suivant une logique de solidarité amont – aval.

C'est ainsi, que « l'Etude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre » a démarrée en juin 2024 avec le bureau d'étude SETEC HYDRATEC.

Le rapport de la phase 1 du diagnostic de « Etude de la gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre » a été rendu par le bureau d'étude en juin 2025. La poursuite de l'étude requiert des investigations complémentaires notamment des relevés topographiques et bathymétriques.

Un marché pour la réalisation des relevés a été mis en consultation à l'issu de laquelle l'entreprise GE-INFRA a été retenue. Toutefois, lors de la réalisation de la convention du groupement, le coût de ce marché topographique n'a pas prévu ET n'a pas été intégré au montant initial. Il est donc nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale afin d'ajuster ce montant et de permettre la réalisation cette étude complémentaire.

Par ailleurs, en début d'année 2025 le SBV4R, coordinateur du groupement, a fusionné avec le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE 2) pour devenir le Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre (SEBV). Il convient d'intégrer cette modification dans l'avenant de la convention de groupement.



SEBV – Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

---

La présente convention avenante les articles 4 et 7 de la convention du groupement initiale :

- Article 4 : coordinateur du groupement,

Ainsi, le « Syndicat mixte Eure-Blaise-Vesgre (SEBV) » se substitue systématiquement au « Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières (SBV4R) » dans tous les articles de la convention du groupement.

- Article 7 : financement du groupement et modalités de versement de la participation

Ainsi, le montant total de l'opération concernée par la présente convention, hors aides financières, est estimé à 400 000 € HT à la place de 300 000 € HT.

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

#### **Article 4 : Coordonnateur du groupement**

---

Le syndicat mixte Eure, Blaise et Vesgre (SEBV) est le coordonnateur du groupement, conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique et assure cette mission à titre gratuit.

Le siège du coordonnateur est situé : 5 impasse des Mares 28500 SAINTE GEMME MORONVAL

Le coordonnateur a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de passation du marché et de sélection du titulaire dans le respect des dispositions du Code de la commande publique au nom et pour le compte de tous les membres du groupement.

En outre, il sera chargé de procéder aux opérations de signature et de notification du marché, ainsi que de l'exécution de ce dernier jusqu'à son solde.

#### **Article 7 : Financement et modalités de versement de la participation**

---

Les membres du groupement conviennent que l'intégralité des achats entrants dans le périmètre du groupement de commandes est à la charge de chacun des membres du groupement pour ce qui concerne leurs besoins propres et selon les répartitions financières fixées ci-après.

Le montant total de l'opération concernée par la présente convention, hors aides financières, est estimé à 400 000 € HT. Le coût réel de l'opération fera l'objet d'une facturation sur la base de la clé de répartition retenue dans le tableau ci-après.

L'étude fera l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les aides attendues sont de 80 % du montant TTC.

Le coût des études sera cofinancé par les 6 structures signataires de la présente convention de partenariat, selon une répartition « nombre d'habitants par commune au prorata des bassins versants concernés » définie de la manière suivante :

	Total BV en km2	% BV concerné	Total hab BV	% hab concerné
CA Pays de Dreux	11,4	3,49%	1036	3,78%
CA Rambouillet territoire	48,5	14,83%	1281	4,67%
SMAGER*	7,7	2,34%	509	1,86%
CC Coeur Yvelines	22,9	7,00%	2434	8,87%
CC Pays Houdanais	150,4	45,96%	14595	53,21%
SBV4R	86,4	26,39%	7574	27,61%
<b>TOTAL</b>	<b>327,30</b>	<b>100%</b>	<b>27429</b>	<b>100%</b>

\*prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Le SEBV, coordonnateur :

- Procèdera au règlement de l'ensemble des prestations auprès du(es) prestataire(s) ;
- Percevra pour son compte, et pour le compte des membres du groupement, l'ensemble des recettes de subventions ;
- Procèdera à l'émission des titres de recettes correspondants aux sommes dues, déduction faite des subventions (reste à charge), à l'attention des membres du groupement.

Le SEBV fournira aux collectivités du groupement des décomptes réguliers faisant apparaître sur présentation des factures acquittées :

1. Le montant cumulé des dépenses supportées par le SEBV ;
2. Le montant des subventions à percevoir ou perçues ;
3. Le montant de la situation – versement demandé par le SEBV à chaque collectivité du groupement – correspondant au montant des dépenses soustrait des subventions à percevoir ou perçues.

Les modalités de versement de la participation financière étant liées à la fréquence de présentation de ces décomptes et donc au phasage de l'opération (à déterminer dans le marché public à passer), elles pourront faire l'objet d'une adaptation par voie d'avenant.

Les collectivités procéderont au mandatement du montant dans les 30 jours dès réception de l'avis des sommes à payer. L'état d'acompte sera préalablement envoyé aux collectivités par le SEBV avant édition des titres de recettes correspondant.



SEBV – Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | [secretariat@sebv28.fr](mailto:secretariat@sebv28.fr) | [www.sebv28.fr](http://www.sebv28.fr)

DJ



Fait à....., en 5 exemplaires originaux, le .....

Le Président de la Communauté d'Agglomération

du Pays de Dreux,

Christophe Le Dorven

PROJET





Fait à....., en 5 exemplaires originaux, le .....

Le Président du  
Syndicat Eure Blaise Vesgre,  
Stéphane Lemoine

PROJET



Fait à....., en 5 exemplaires originaux, le .....

Le Président de la  
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires,  
Geoffroy Bax De Keating



Fait à....., en 5 exemplaires originaux, le .....

Le Président de la  
Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,  
Bertrand HAUET



Fait à....., en 5 exemplaires originaux, le .....

Le Président de la  
Communauté de Communes du Pays Houdanais,  
Jean-Marie Tétart

PROJET



FFOARD